

Vivre à Bétheniville



Un grand merci aux bénévoles qui ont participé au fleurissement de la commune...



... ainsi qu'à la commune et à son personnel pour avoir permis l'installation des jeux tant attendus par nos petits loulous.

SOMMAIRE

Compte-rendu du 21/01/16.....	page 2
Compte-rendu du 01/03/16.....	page 3
Compte-rendu du 14/04/16.....	page 4
Compte-rendu du 27/05/16.....	page 5
Les infos du citoyen.....	page 7
Les infos pratiques.....	page 8
Etat Civil.....	page 12
Vie associative.....	page 12
Agenda.....	page 13
Les dernières semaines en images.....	page 15

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2016

Tous les conseillers sauf Messieurs Olivier BUCHE, Emmanuel CHONION, Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS (représenté par Monsieur Jean-Jacques GOUAULT) et Mesdames Rachel COPPEE, Mélanie BRILLAND (représentée par Monsieur Alain PORTER).

Revente d'un immeuble non bâti au Syndicat Mixte de la Région de Verzy (régularisation)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par une délibération en date du 26 novembre 2002 reçue en Sous-Préfecture de Reims le 6 décembre 2002, plusieurs communes dont Bétheniville avaient cédé, pour un euro symbolique, au Syndicat Mixte de la Région de Verzy, des parcelles pour la construction de la déchèterie de Pontfaverger.

Le Sycodec s'est aperçu récemment que le cadastre n'avait pas été mis à jour et que la vente n'était pas enregistrée correctement. Il demande que la situation soit régularisée par une nouvelle délibération de notre conseil, identique à la première.

Le Conseil Municipal, décide la cession du terrain situé en zone artisanale à Pontfaverger (51490), cadastré section N°Y 124 d'une superficie de 24 ares 70 d'une valeur historique de 15 144.86 euros au SYCODEC pour l'implantation d'une déchèterie et de fixer le prix de vente à un euro symbolique.

Convention de mise à disposition du personnel technique entre la Commune de Bétheniville et la Communauté de Communes des Rives de la Suippe pour le montage et l'installation des jeux des écoles de Bétheniville

La Communauté de Communes exerce les compétences scolaires et périscolaires qui induisent l'intervention fréquente des agents techniques pour l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition à la Communauté de Communes du personnel technique communal, à titre exceptionnel, pour monter et installer les jeux des écoles de Bétheniville.

Le coût de leur travail sera supporté par la CCRS et non par la commune sur présentation d'un relevé d'heures pour chaque agent.

Fixation des tarifs de concessions du cimetière communal

Le Conseil Municipal décide le changement de tarification des concessions cimetières en les passant de 50 euros à 100 euros la concession trentenaire d'environ 2 m² à partir du 1^{er} janvier 2016.

Informations diverses :

- **ADSL** : Une réunion a eu lieu avec le SIEM (aujourd'hui, le syndicat est le seul compétent pour gérer l'ADSL ; ce transfert de compétence était nécessaire afin que la commune puisse bénéficier d'aide financière pour le développement du haut débit sur son territoire). A priori, une bonne nouvelle pour la commune, la montée en haut débit sur Bétheniville se fera au deuxième semestre 2016 et sera opérationnelle courant 2017.
- **Terrains Communaux** : Le Maire propose au conseil que le terrain en zone commerciale à la sortie de Bétheniville acheté en 2010 pour l'aménagement d'un pôle de santé soit mis en vente afin de renflouer le budget communal pour nous permettre de réaliser des investissements tels que l'enfouissement de réseaux rue du Neuf bourg (avec mise en conformité par rapport au PAVE -plan d'accessibilité de la voirie). Le prix de vente de ce terrain sera de 20 euros le m² pour 2000 m² environ.

Le Maire indique que les trois terrains près de la cité Renaud appartenant à la commune ont été remis en vente sur le bon coin au prix de 85 euros le m². Il n'y a plus d'arbres sur les parcelles.

- **Sinistre sur des réverbères près du giratoire :** A priori, des camions ont causé des dégâts sur deux réverbères près du giratoire. Monsieur Jean-Pierre PALADINI est chargé de déposer une plainte auprès de la gendarmerie. La commune fera jouer son assurance. Il est demandé de mettre un panneau interdiction d'arrêter et stationner en face du terrain de tennis.
- **Bibliothèque :** L'adjointe Marianne LECOMTE a reçu une personne du Conseil Départemental qui propose en échange d'un petit abonnement annuel de prêter des livres récents. Elle doit revoir cette personne afin d'en discuter plus en détail et tiendra le conseil au courant de tous les avantages et possibilités offertes par le Conseil Départemental. A l'heure actuelle, il y a 131 adhérents.
- **Démolition rue des Chalets :** On va bientôt pouvoir mettre en vente le terrain rue des Chalets. La nouvelle procédure au tribunal est terminée. Nous avons obtenu l'autorisation de démolir et les frais ont bien été mis à la charge des propriétaires par le tribunal. Cependant, la commune ne sera pas remboursée de tous les frais occasionnés par cette procédure.
- **Problème récurrent d'excès de vitesse :** Il est fait mention de nombreux excès de vitesse dans la rue de Reims après MONDI et jusqu'à la place de la Mairie.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er/03/2016

Tous les conseillers sauf Messieurs Olivier BUCHE (représenté par Monsieur Jean-Jacques GOUAULT), Loïc BARROIS (représenté par Mme LECOMTE) et Mesdames Vicky JAFFRES, Rachel COPPEE (représentée par JP PALADINI) et Monsieur Jackie LOURDEZ (absent)

Versement de la Subvention 2015 au CLSH Les petites canailles

Le Conseil Municipal accepte le versement à l'Association CLSH les petites canailles des 1 656.00 euros correspondant au versement d'une subvention à hauteur de 4 €/enfant/jour de fréquentation pour 2014.

Contrat de prestation de service / Montage et pose des jeux d'extérieurs aux écoles de Bétheniville

Le Conseil Municipal entérine le contrat de prestation de service réalisé entre la commune de Bétheniville et la Communauté de Communes des Rives de la Suippe pour le montage et l'installation des jeux d'extérieurs aux écoles.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°3 en date du 21 janvier 2016.

Informations diverses :

- **PLU :** La phase diagnostic est close. La réunion de la commission du 18 février a permis de réaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui dégage les grandes orientations concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial et le développement économique et les loisirs. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- **Salle des fêtes :** Il est prévu de refaire la façade de la salle des fêtes au printemps (nettoyage des murs extérieurs, enduisage et peinture). Ce sont nos agents communaux qui réaliseront les travaux. Afin de sécuriser cette salle, il sera mis un grillage à l'avant et à l'arrière de la salle avec un portail pour permettre au tracteur de la commune d'aller sur l'arrière.
- **L'agence postale :** Le Maire a rencontré la nouvelle responsable des agences postales du secteur. Il est noté que la fréquentation de la poste est en légère baisse. Il a été demandé par la responsable, s'il était

possible de revoir les horaires de la poste notamment en tenant compte des horaires d'ouverture de la poste de Pontfaverger.

- **RD 20- Rue de la chapelle :** La CIP Nord (la Circonscription des infrastructures et du patrimoine) souhaite déclasser la rue de la chapelle qui, à l'heure actuelle, est considérée comme une route départementale. Elle avait été prise par le Département il y a plusieurs années car il y avait un nombre important de camions qui circulaient sur la voie (beaucoup de camions allaient à la Distillerie). Le Département avait réalisé des travaux en fonction du poids et du nombre de véhicules circulant. Aujourd'hui, le nombre de véhicules circulant sur cette voie est moindre, la CIP Nord ne voit plus l'utilité de la garder en route départementale. C'est pourquoi, elle souhaite rétrocéder cette voie une fois les travaux de sécurisation des parapets effectués par leurs services.
- **Terrains rue du Neuf Bourg et près de la station d'épuration :** Le premier terrain se situe à côté du transformateur, rue du Neuf Bourg, ce terrain est en friche. Il est à déboiser et à buser pour un bon écoulement des eaux pluviales venant de la rue du neuf bourg. Sur ce terrain, les conseillers souhaitent y mettre un abribus. Ce terrain a été mis à disposition de la CCRS car il était dans le budget assainissement. La commune souhaite que la CCRS le restitue à la commune afin de l'aménager.
Le deuxième terrain près de la station d'épuration a été lui aussi mis à la disposition de la CCRS en cas de besoin pour la nouvelle station d'épuration. A priori, la CCRS n'en n'a pas l'utilité. La commune souhaite alors le récupérer pour y aménager un lieu de stockage de matériaux pour les espaces verts et pour les voiries tels que macadam, cailloux,... car à l'avenir avec le regroupement de Reims Métropole , il serait certainement interdit de déposer des matériaux sur les terrains affectés à la communauté urbaine de Reims.
- **Terrain commercial de 2000 m² à l'entrée du village :** En vente depuis quelques mois, il n'a trouvé aucun preneur. Personne n'a demandé de renseignement sur ce terrain alors qu'il est en vente sur Internet sur « le bon coin ». Un conseiller se propose de le louer à titre précaire. En échange, il l'entreprendrait et le clôturerait à ses frais. Et il s'engage à le restituer à tout moment sur simple demande si la commune trouvait un acheteur.
- **Achat d'un tracteur :** Lors d'un départ en retraite d'un agriculteur du village, du matériel agricole est mis en vente. La commune désire mettre une option d'achat sur un tracteur avec une remorque pour le prix de 2500 euros HT. Il faudrait quand même vérifier que la balayeuse de la commune puisse être adaptée sur le tracteur.
- **Reims Métropole :** Deux réunions d'informations ont eu lieu la semaine dernière avec plusieurs dirigeants de Reims Métropole et les élus du secteur dont Mme Catherine VAUTRIN, la Présidente. Il serait question de reprendre toutes les voiries sauf les voies départementales. L'éclairage public serait compris dans le pack. Au départ, Reims Métropole récupérerait toutes les compétences se trouvant dans les différentes communautés de communes pour deux ans. Après cela, elle fera une sélection. Une présentation succincte de la répartition des taxes communales et communautaires a été faite.
- **Réclamations :** Un élu fait remarquer au conseil que depuis au moins deux ans les messes sont, pendant l'hiver, toutes faites à l'église de Bétheniville. Mais dès que le temps s'améliore, les messes repartent sur Pontfaverger. Cette répartition n'est pas équitable pour Bétheniville, car en hiver, il faut chauffer l'église et c'est la commune qui règle la note. Il faudrait revoir afin que les messes se fassent alternativement à l'église de Bétheniville et à celle de Pontfaverger afin de répartir la dépense de chauffage.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2016

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Arnaud DESSERTENNE, Olivier BUCHE (représenté par Marianne LECOMTE) et Mesdames Rachel COPPEE (représentée par Lydie POITOU), Amélie LEMAIRE (représentée par Jean-Jacques GOUAULT), Isabelle BOUCKSOM (représentée par Jean-Pierre PALADINI), Mélanie BRILLAND (représentée par Alain PORTER) - tous excusés

Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2016.

Rétrocession de la rue de la chapelle par le Département à la Commune

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la rue de la chapelle par la CIP Nord à la commune à condition que les travaux de réfection des parapets sur cette voie soient effectués par la CIP Nord avant cette rétrocession.

Nouveaux horaires de l'agence postale de Bétheniville

Le Conseil Municipal décide de modifier les jours et heures d'ouverture non seulement pour prendre en compte les besoins de nos administrés mais aussi pour permettre à notre agent communal d'avoir deux jours de repos consécutifs.

Elaboration du PLU :

La phase diagnostic est close et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable aussi. La commission PLU a fait un premier plan sur le nouveau zonage de la commune. Il sera soumis à une deuxième étude pour valider les zones.

Sécurisation des sorties d'école :

L'association Les Petits Loulous s'était proposée pour faire traverser les enfants aux heures de rentrées et de sorties des classes. Mais après renseignements, il semble que cela ne soit pas possible juridiquement. L'installation de feux serait trop chère pour la commune.

La CIP Nord préconise plutôt la mise en place de deux ralentisseurs l'un avant le pont mais après la rue de la chapelle et l'autre avant la salle des fêtes.

Prêt ou location du terrain de foot :

Refus de prêt et de location des bâtiments de football (vestiaires, bungalow et terrains) aux particuliers.

Bibliothèque :

Il reste quelques étagères blanches à acheter chez IKEA. Nous avons commandé une petite table et 4 chaises pour les maternelles, un petit canapé et 4 poufs carrés, et 12 petits poufs plats.

Impasse rue de Reims :

Suite à des différends de voisinage, un panneau de stationnement interdit sera installé dans cette impasse si, d'ici le mois de juin, ces querelles n'ont pas cessé.

Passages piétons sur les Départementales intra-muros :

Il a été vu avec la CCRS, l'aménagement de 12 passages-bateaux sur les deux départementales- rue du Neuf Bourg, Place du 08 mai 1945, rue de Reims- afin de faciliter le cheminement des personnes handicapées et des poussettes.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2016

Tous les conseillers sauf Messieurs Jean-Pierre PALADINI (représenté par Jean-Jacques GOUAULT), Alain PORTER (représenté par Amélie LEMAIRE), Loïc BARROIS (représenté par Marianne LECOMTE) et Vicky JAFFRES (représentée par Mélanie BRILLAND).

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme- Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il doit être élaboré dans le respect de 3 principes fondamentaux :



- équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces ;
- diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- respect de l'environnement.

Les travaux d'élaboration du PLU animés par le cabinet E3C de la Safer Champagne-Ardenne ont démarré en août 2015 et ont comporté à ce jour deux phases qui ont fait chacune l'objet d'une concertation destinée à l'ensemble des partenaires institutionnels :

1. Etablissement d'un diagnostic territorial qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du futur PLU.

La population légale de 2012 fait état de 1233 habitants sur la commune de BETHENVILLE. Augmentation constante de la population entre 1975 et 2012 avec une importante hausse entre 1999 et 2012 (+ 34%) correspondant au développement des lotissements.

Les 4 principaux enjeux pour les habitants de Bétheniville sont :

1. « Accueillir et encourager l'implantation de nouvelles activités. »
2. « Améliorer l'accessibilité des espaces et des équipements publics pour les personnes non motorisées ou à mobilité réduite. »
3. « Soutenir le développement des activités existantes. »
4. « Préserver les milieux naturels, les espaces verts et boisés du bourg. »

2. Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic.

Autorisation signature convention de prêt avec la bibliothèque départementale de prêt à Châlons-en-Champagne

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Bibliothèque de Prêt de la Marne et tous autres documents nécessaires.

Location d'une salle à l'entreprise VIVESCIA de Bétheniville pour ses réunions mensuelles

Le Conseil Municipal accepte de louer une salle de la mairie à l'entreprise Vivescia de Bétheniville. Un bail est consenti à titre précaire et moyennant un loyer annuel de **100 euros** (comprenant le chauffage, l'électricité et l'eau pour une réunion par mois, les jours d'ouverture de la mairie).

Interdiction de toutes constructions nouvelles aux abords de la station d'épuration (100 mètres)

Le Conseil Municipal confirme la prise en compte de cette nouvelle réglementation, dans le PLU en cours d'élaboration, en interdisant toutes constructions nouvelles sur les parcelles dans un périmètre de 100 mètres autour de la nouvelle station d'épuration (seules les extensions et les constructions relevant de la déclaration préalable seront autorisées sur les terrains déjà bâtis).

Informations et questions diverses :

- **Sécurisation des sorties d'école :** Le ralentissement des véhicules aux abords de la place de la mairie et donc des écoles est une priorité pour la commune. Il a été décidé d'aménager une zone trapézoïdale devant la place avec un brise vitesse avant le pont (rue de Munet), une réduction de chaussée au niveau de la place et un autre brise vitesse après le virage (rue du Neuf Bourg). Une aide du Département de 30 % devrait nous être versée au titre des amendes de police pour cet aménagement de sécurité. La zone 30 km/h serait quelque peu réduite. Cet agencement se fera en même temps que les travaux de réfection faits par le Département qui iront du 1^{er} pont rue du Neuf Bourg (près de l'entreprise Novagri-Moulet) jusqu'à la place du 08 mai 1945. En 2017, il serait prévu avec le Département et la Communauté Urbaine de refaire une partie de la rue du Neuf Bourg avec un effacement de réseaux.
- **Arasement rue de la Neuville :** Les travaux sont déjà effectués. On a gagné environ 80 cm de chaque côté de la route (par endroit).
- **Rue des remparts sur environ 200 mètres et trottoir rue du Pont Molinet :** Le Maire avait proposé que la commune demande plusieurs devis aux entreprises. La version bi-couche a été retenue.
- **Terrains AC 54 pour 261 m² et AD 3 pour 233 m² :** Celui près de la station d'épuration pourra servir de dépôt

pour notre matériel communal ou matériaux tels que le macadam, le sable,... Celui près du transformateur rue du Neuf Bourg devra être nettoyé, remis en état pour mettre un abri bus.

- **Sens circulation pour le Silo** : Le nombre de véhicules rue de la gare est très important ; il a été demandé de rouvrir le passage rue des chalets. Ainsi, les véhicules entreraient dans le silo par la rue de la gare et sortiraient rue des chalets afin de délester un peu la rue de la gare. Un miroir devra être mis par le Silo rue des chalets afin d'avoir une bonne visibilité.
- **La nouvelle station d'épuration** : Le Maire montre aux élus le projet de la nouvelle station d'épuration vu en commission assainissement. Le début des travaux est prévu pour fin 2016 et devrait s'étaler sur un an.
- **Leds** : La deuxième phase devrait commencer au mois de juillet. La troisième phase qui sera la plus chère devrait être prise en charge par la communauté urbaine qui prend la compétence éclairage public. Le Maire présente un devis de l'entreprise ab de Dizy pour le remplacement des 4 petits potelets électriques près de l'église. Les élus soulignent que ces potelets risquent d'être détériorés dès qu'ils seront installés, qu'il serait plus judicieux et moins onéreux de les retirer purement et simplement.
- **Panneaux de signalisation** : Afin de remettre les panneaux de signalisation de la commune en conformité avec la loi, la commune doit investir dans l'achat de plusieurs panneaux de signalisation : zone 30, ...

LES INFOS DU CITOYEN

Utilisation des quads



Il est rappelé que seuls les **quads homologués**, donc immatriculés, peuvent être utilisés sur les routes ouvertes à la circulation. Le port d'un casque lui aussi homologué est obligatoire. Il va sans dire qu'il doit être assuré. Pour savoir si votre quad est homologué, vous pouvez vous rendre sur quad-infos.

Si le quad fait moins de 50 cm³, que sa vitesse est limitée par construction à 45 km/h, que son poids à vide est inférieur à 350 kg et sa charge utile à 200 kg, il est nécessaire d'avoir plus de 16 ans et de posséder au minimum le BSR pour le conduire. Il est cependant possible de le conduire dès 14 ans avec le permis AM.

Pour les quads de plus de 50 cm³, il est nécessaire de posséder le permis B1.

Les **quads non homologués** pouvant atteindre une vitesse de 25 km/h sont exclusivement destinés à un usage sur des terrains adaptés. Ils sont interdits sur les voies non ouvertes à la circulation publique (routes, chemins privés, pistes, ...) Autour de Bétheniville, les chemins sont propriété de l'Association Foncière et sont donc par conséquent interdits aux quads.

Les enfants qui utilisent des quads thermiques dans les lotissements sont hors-la-loi. Nous rappelons aux parents qu'ils sont responsables de leurs enfants, ceux-ci ne respectant ni les automobilistes ni les piétons. Il serait dommage d'attendre un accident pour réagir !

Nous comptons sur votre bienveillance.

Respect des lieux publics

Les murs de certains lieux publics comme l'église, sont retrouvés tagués ou gravés...

Afin d'améliorer notre cadre de vie, agissons en respectant ces lieux publics et en apprenant à nos enfants à les respecter.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de détériorer le matériel urbain et d'arracher les fleurs. Toutes ces dégradations sont amendables (art. code pénal 322-1 est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine d'intérêt général lorsqu'il n'en résulte qu'un dommage léger).

Commissions Municipales

Plusieurs commissions existent dans votre village et chacun d'entre vous peut en faire partie. N'hésitez pas à venir vous faire connaître en Mairie si vous le désirez.

Voici un petit rappel des commissions existantes :

- Commission des finances ;
- Commission environnement, voirie, urbanisme ;
- Commission communication ;
- Commission arbre de Noël et Pâques ;
- Commission des sports, jeunesse, culture, fêtes et loisirs ;
- Commission travaux des bâtiments communaux ;
- Commission du cimetière ;
- Commission sécurité ;
- Commission fleurissement ;
- Commission PLU ;
- Commission bibliothèque.

En raison du déménagement de deux de nos conseillers, nous recherchons tout particulièrement des personnes volontaires pour la commission arbre de Noël et Pâques ainsi que pour la commission communication (notamment pour la conception du Vivre à Bétheniville).

LES INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

7 Place de la Mairie – 51490 BETHENVILLE
accès : petit portail vert avant l'entrée de l'école

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 14h à 18h

Samedi de 09h à 12h



Inscription et prêt gratuits de livres

Pendant les vacances scolaires, les jours et horaires sont :

<u>du 11 juillet au 7 août 2016 :</u>	mercredi de 14h à 18h
	samedi de 9h à 10h15
<u>du 8 au 28 août 2016 :</u>	samedi de 10h à 12h

Facebook : Bibliothèque Municipale Bétheniville

Site : http://www.mairie-betheniville.fr/pmb/opac_css/

URGENT : Festivités du 13 juillet



Nous recherchons **des volontaires pour aider à installer le matériel** sur la Place de la Mairie le **mercredi 13 juillet dans l'après-midi** (bar, tonnelles, tables et bancs).

Les membres du Comité des Fêtes seront en sous-effectif car la plupart d'entre eux travaillent toute la journée et il serait dommage de ne pas pouvoir vous accueillir correctement en soirée...

Vous pouvez appeler au **06.36.75.11.24.** pour proposer votre **aide (réponse souhaitée avant le 1er juillet)**. Par la même occasion, si certains d'entre vous souhaitent faire partie du Comité des Fêtes, vous serez les bienvenus !!! N'oubliez pas que, sans l'implication de bénévoles en nombre suffisant, nombre de manifestations ne pourront avoir lieu dans votre village et celui-ci risque de finir comme d'autres trop nombreux villages dortoirs... Merci par avance !!!

Classe Découverte des Grandes Sections-CP

Pour leur plus grand bonheur, les élèves de la classe de Grande Section-CP sont partis trois jours du 18 au 20 mai, au centre équestre de Bertaucourt dans L'Aisne.

Au programme : initiation à l'équitation sur poneys, balade en calèche, ateliers cuisine, tissage et visite d'une ferme. Les enfants sont rentrés pleins de souvenirs, qu'ils partageront avec leur famille lors d'une exposition, au sein de l'école, le mardi 21 juin à partir de 16h30. (voir photos en rubrique « Dernières semaines en images »)

Inscription Restauration et Garderie Bétheniville pour l'année 2016-2017



Comment se procurer le dossier d'inscription :

- En le téléchargeant sur notre site www.ccrsresto.fr
- En faire la demande par mail ccrsresto@gmail.com
- En le retirant :
 - au périscolaire pendant les heures de garderie
 - au bureau de la CCRS au 1 rue de la République à Pontfaverger-Moronvilliers

Le dossier est à nous retourner avant **le 15 août 2016** pour vous permettre d'effectuer les inscriptions cantine et garderie sur le site internet.

Nous vous rappelons le **caractère obligatoire** de cette démarche via le site pour la commande des repas mais également pour la prise en charge de vos enfants par le personnel surveillant de la garderie et de la cantine.

Responsable Gestion Cantine
Magali F.

Président de la CCRS
Mr Grisouard

Nouveau cabinet médical et infirmier



Le docteur Laurent FIABANE et l'infirmière Sabrina SOHIER se sont associés pour ce projet. Le nouveau cabinet situé 4, rue du neuf bourg vous accueille depuis quelques semaines déjà.

Horaires des consultations médicales :

*au cabinet du lundi au samedi de 8h à 12h et de 15h à 19h.

*à domicile de 12h à 15h.

*sur rendez-vous le mercredi et le samedi après-midi au 03 26 03 74 79.



Les soins infirmiers ont lieu soit au cabinet soit à domicile. Pour prendre rendez-vous, téléphonez au 03 26 49 63 04 ou au 06 12 55 09 97.

Nouveaux horaires de votre Agence Postale



Bétheniville

1) Les horaires de l'agence postale ont été modifiés depuis le 09 mai 2016.

Les nouveaux horaires sont :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERME	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	10h30 – 12h00
FERME	14h30 – 17h00	FERME	17h00 – 18h30	FERME	FERME

2) Vous avez la possibilité dans notre agence de :

Vous pouvez :
- Affranchir vos courriers, colis

Déposer :
- Vos envois postaux*
*(sauf valeur déclarée et contre-remboursement)

Retirer :
- Vos lettres recommandées
- Vos colis*
*(sauf valeur déclarée)



Acheter :
- Des timbres-poste
- Des enveloppes prêt-à-poster
- Des emballages Colissimo
- Des emballages Chronopost...
- Carte de La Poste Mobile



Bénéficiaire :
- De services de proximité, réexpédition et garde du courrier...

Effectuer :
- Des opérations financières de dépannage, retrait et dépôt d'espèce...

3) La Poste a mis à votre disposition une tablette tactile vous permettant d'accéder aux services suivant :



La poste.fr

S'informer sur un produit ou services
Acheter un produit ou un services
S'informer sur un bureau de poste



La banque postale.fr

Consulter et gérer ses comptes
Prendre rendez-vous avec un conseiller de la banque postale
Découvrir nos produits et services



La poste mobile.fr

Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans mobile)
Gérer votre offre si vous êtes déjà client (vos options, votre suivi conso, vos facture...)
Renouveler votre mobile



En cas de mauvaise distribution du courrier, merci de venir le signaler à l'Agence Postale ou bien appeler le 3631.

Salle des Fêtes

La salle des fêtes vient d'être équipée de nouveaux frigos professionnels.



Nouveau cabinet paramédical

Après tant d'années, le rêve devient réalité !!

Il était une fois une maison médicale occupée par 2 médecins, 2 orthophonistes, 2 kinésithérapeutes, 1 kinésithérapeute-ostéopathe et 1 pédicure-podologue... Leurs conditions de travail devenaient difficiles à cause de l'obsolescence des locaux : manque de place, absence d'isolation phonique et thermique, accessibilité des personnes en situation de handicap non conforme aux normes fixées par la loi de 2005.

Il fallait donc trouver une solution ...

Malgré différentes rencontres avec les élus municipaux et l'appel à des bailleurs sociaux, aucune solution n'est trouvée faute de moyens financiers. En 2011, après réunion avec tous les professionnels de santé de Bétheniville, seuls 3 d'entre eux étaient d'accord pour investir et acheter la propriété de M. Journet ; c'est chose faite en novembre 2012.

Grâce à leur détermination et leur ténacité, Arnaud et Delphine DESSERTENNE ainsi qu'Arnaud DUTHILLEUX, ont su mener à bien ce merveilleux projet, non sans un immense investissement personnel et financier.

'Si tu veux l'arc-en-ciel, tu dois supporter la pluie' (citation de Dolly Parton)

Grâce à eux, le nouveau cabinet paramédical, situé en face de la Mairie, a pu ouvrir le 4 avril 2016 afin d'accueillir les patients dans des conditions optimales.



C'est avec plaisir et fierté qu'ils ont invité de nombreuses personnes à l'inauguration de ce beau bébé ce samedi 4 juin 2016. Parmi les personnes présentes, M. Detraigne, Sénateur-Maire de Witry-les-Reims, M. Gouault, Maire de Bétheniville ainsi que ses adjoints et quelques conseillers municipaux, les professionnels de santé des alentours, les architectes du projet, les différentes entreprises qui sont intervenues, ...



Ils sont maintenant 13 professionnels de santé pour vous servir : 3 orthophonistes, 2 kinésithérapeutes, 2 kinésithérapeutes-ostéopathes, 1 kinésithérapeute à orientation médecine traditionnelle chinoise, 2 pédicures-podologues, 1 diététicienne, 1 sophrologue, 1 infirmier.

Pour tout renseignement sur les jours et horaires de consultation, n'hésitez pas à venir vous renseigner directement au cabinet paramédical.

ETAT CIVIL

NAISSANCES – *Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et nos félicitations aux parents.*

-  Noah DERNIS le jeudi 4 février 2016
-  Juliana ROYER le samedi 6 février 2016
-  Ciggy GUILLEMART le dimanche 14 février 2016
-  Lorenzo, François, Christian MULLER le vendredi 11 mars 2016
-  Gabin, Louis EVRARD le jeudi 24 mars 2016
-  Tyron CHARUEL le jeudi 2 juin 2016

DECES – *Avec nos sincères condoléances.*

- ❖ Bernard, Pierre, Achille LEON le vendredi 19 février 2016
- ❖ Guy, Christian, Jean-René LAHANTE le mardi 23 février 2016
- ❖ Pierre, Marie Joseph THOMAS le mardi 19 avril 2016
- ❖ Pascal BROYARD le lundi 9 mai 2016
- ❖ Christian, Guy PONSIN le mardi 24 mai 201



Sortie randonnée en Thiérache



Le dimanche 8 mai, des randonneurs de Bétheniville ont participé au rallye des contes et légendes de Thiérache organisé par le TSN.

Le point de rendez-vous était à Blangy où les participants pouvaient choisir de partir en Canoë ou avec la navette organisée. Le second point de départ était celui de la randonnée où l'on découvrait de magnifiques paysages dans une nature préservée qui réservait parfois quelques surprises, traversée de rivière, pont de singe,...



Ce parcours était jalonné de 4 jeux d'adresse et de 3 jeux de réflexion autour de la faune et de la flore locale ainsi que de 8 énigmes à résoudre pour reconstituer la légende de Blancheflor.

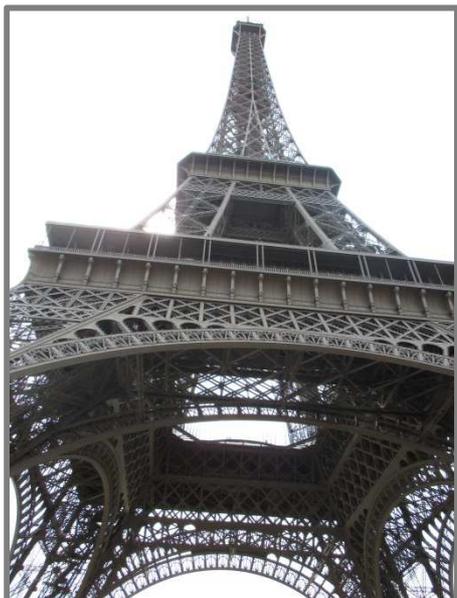
A l'arrivée, de nombreuses animations étaient proposées : escalade, structures gonflables, tir à l'arc, jeux traditionnels, kayak sur l'étang, ...



Ouverture de la pêche

Sous un soleil radieux tous les sociétaires de la Saumonée étaient au bord de la Suippe le samedi 12 mars pour l'ouverture de la pêche à la truite. Comme le veut la coutume, tous se retrouvèrent autour d'un barbecue préparé par Fabien et le président Denis. Et chacun de raconter ses exploits de la matinée dans un climat convivial. (voir photos en rubrique « Dernières semaines en images »)

Voyage à Paris



Samedi 21 mai, 53 personnes ont participé au voyage à Paris organisé par le Comité des Fêtes.

Le soleil était au rendez-vous pour accompagner les participants qui ont pris leur déjeuner sur un bateau mouche tout en naviguant sur la Seine. Ils se sont ensuite rendus au Musée Grévin où ils ont pu découvrir leurs idoles.

Encore merci à tous pour cette journée mémorable de la part des bénévoles du Comité. Voir photos en rubrique « dernières semaines en images »

AVIS AUX FILLES :

Tu aimes le foot,
Tu as 16 ans et plus,
Débutante ou expérimentée,
Sérieuse et motivée...
Viens jouer avec nous,
Au terrain de Bétheniville, les mardis de 18h30 à 20 heures,
Jusqu'au 28 juin !
Si intéressée, prendre contact avec Myriam BELLOY au 06.04.50.72.18



agenda

Samedi 02 juillet	Concours de pétanque en doublettes. Jet du but à 14h.
Mercredi 13 juillet	Feu d'artifice et bal, précédé du spectacle de Patrick Blues (sosie de Johnny Haliday) et de la distribution de lampions. Restauration sur place. A-t-on des horaires à préciser ?
Jeudi 14 juillet	Cérémonie RDV place de la mairie à 11h30, départ à 11h45.
Dimanche 21 août	L'Association Pétanque Loisirs organise son concours/barbecue de 10h à 19h. Inscriptions obligatoires avant le 15 août 2016 au 06 83 34 23 92.
Du samedi 27 au lundi 29 août	Fête patronale
Dimanche 11 septembre	3^{ème} Fête des associations

FETE NATIONALE

Mercredi 13 Juillet

BETHENVILLE



PLACE DE LA MAIRIE

19H00 REPAS DU COMITE DES FETES

21H30 SPECTACLE DU SOSIE DE JOHNNY (Blues)

22H00 DISTRIBUTION DES FLAMBEAUX



23H00 RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23H30 FEU D'ARTIFICE



SUIVI D' UN BAL PUBLIC SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

LES DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



Carnaval de l'école maternelle le 18 mars



Chasse aux œufs du 28 mars



Cérémonie du 8 mai





Séjour des GS-CP



Le nouveau mobilier pour les petits à la bibliothèque



Critérium de tennis



Le voyage à Paris du Comité des fêtes



Journée d'ouverture de la pêche



Les nouveaux jeux de l'école

